



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 42

Question orale n° 1402

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'aménagement de la route nationale 42, entre les autoroutes A 26 et A 25, dans le cadre de la liaison Lille-Boulogne. L'aménagement de cet axe, particulièrement dangereux, constitue un enjeu fondamental du développement économique et touristique de la région Nord - Pas-de-Calais et singulièrement de l'Audomarois. Grâce à la mobilisation des acteurs politiques et économiques regroupés au sein de l'association de défense de la RN 42, cet important dossier, longtemps resté en sommeil, a connu, ces derniers mois, une avancée significative avec son inscription au contrat de plan Etat-région 2000-2006. La concertation qui s'est aussitôt engagée avec les services des directions départementales de l'équipement du Nord et du Pas-de-Calais doit déboucher, sous peu, sur des accords définitifs en terme de tracé, et permettre l'avancée rapide des études et des procédures d'acquisition de terrains. A ce stade, et eu égard aux engagements de l'Etat et de la région pour l'aménagement prioritaire de cette voie, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de manière très précise le calendrier prévisionnel des travaux, ainsi que la clef de financement retenue.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Michel Lefait a présenté une question, n° 1402, ainsi rédigée:

«M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'aménagement de la route nationale 42, entre les autoroutes A 26 et A 25, dans le cadre de la liaison Lille-Boulogne. L'aménagement de cet axe, particulièrement dangereux, constitue un enjeu fondamental du développement économique et touristique de la région Nord - Pas-de-Calais et singulièrement de l'Audomarois. Grâce à la mobilisation des acteurs politiques et économiques regroupés au sein de l'association de défense de la RN 42, cet important dossier, longtemps resté en sommeil, a connu, ces derniers mois, une avancée significative avec son inscription au contrat de plan Etat-région 2000-2006. La concertation qui s'est aussitôt engagée avec les services des directions départementales de l'équipement du Nord et du Pas-de-Calais doit déboucher, sous peu, sur des accords définitifs en terme de tracé, et permettre l'avancée rapide des études et des procédures d'acquisition de terrains. A ce stade, et eu égard aux engagements de l'Etat et de la région pour l'aménagement prioritaire de cette voie, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de manière très précise le calendrier prévisionnel des travaux, ainsi que la clef de financement retenue.»

La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question.

M. Michel Lefait. Madame la secrétaire d'Etat au tourisme, la question que je souhaitais poser à M. Jean-Claude Gayssot porte sur l'aménagement de la route nationale 42, qui traverse le Pas-de-Calais et le Nord, notamment entre les autoroutes A 26 et A 25, dans le cadre de la liaison Lille-Boulogne.

Cet aménagement constitue, c'est unanimement reconnu, un enjeu fondamental pour le développement économique et touristique de la région Nord - Pas-de-Calais, et singulièrement de l'Audomarois. Grâce à la mobilisation des acteurs politiques et économiques regroupés au sein de l'association de défense de la route nationale 42, cet important dossier, longtemps resté en sommeil, a connu, ces derniers mois, une avancée significative, puisqu'il a été inscrit au contrat de plan Etat-région 2000-2006.

La concertation qui s'est aussitôt engagée avec les services des directions départementales de l'équipement du Nord et du Pas-de-Calais doit déboucher, sous peu, sur des accords définitifs en termes de tracé et permettre, nous l'espérons vivement, l'avancée rapide des études et des procédures d'acquisition de terrains. A ce stade, et eu égard aux engagements de l'Etat et de la région pour l'aménagement prioritaire de cette voie, par ailleurs accidentogène, je vous demande, madame la secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer de manière très précise, au nom de M. Jean-Claude Gayssot, le calendrier prévisionnel des travaux, ainsi que la clé de financement retenue.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, les études préliminaires d'aménagement de la route nationale 42 entre l'autoroute A 26 et la rocade sud de Saint-Omer sont en cours d'achèvement. Parallèlement, une concertation a été initiée dans le cadre de la préparation des études d'avant-projet sommaire. Le planning prévoit une déclaration d'utilité publique en décembre 2002 et les travaux devraient donc pouvoir débiter au commencement de l'année 2005, date très proche quand on connaît le niveau d'avancement qu'avait ce dossier en 2000.

Comme vous le savez, une enveloppe de 150 millions de francs est inscrite au contrat de plan pour la période 2000-2006. Ce financement fait l'objet d'une convention d'application avec le département du Pas-de-Calais pour le montant mentionné au contrat.

S'agissant de la route nationale 42 entre Saint-Omer et l'autoroute A 25 dans le département du Nord, le dossier de première phase d'avant-projet sommaire d'itinéraire doit être transmis au ministère avant la fin du mois de juin 2001 afin de permettre son instruction, puis son approbation.

Afin d'anticiper les problèmes relatifs au tracé de l'aménagement de la section Hazebrouck - autoroute A 25, un comité de suivi réunissant les administrations et les élus locaux a été institué, et des réunions publiques ont été organisées dans les communes intéressées par le tracé.

Le décret déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de cette section doit pouvoir intervenir à la fin de l'année 2003 avec un début des travaux pour fin 2005.

Une somme de 250 millions de francs est inscrite au contrat de plan entre l'Etat et la région pour l'aménagement de la section Hazebrouck - autoroute A 25. Une enveloppe de 120 millions de francs est envisagée pour la première tranche des travaux, dont 40 millions pour l'Etat. La deuxième tranche est inscrite au contrat de plan pour un montant de 130 millions, sans participation de l'Etat.

L'année 2003 donnera aux partenaires du contrat Etat-région l'occasion de préciser la programmation des opérations à réaliser au cours de la deuxième partie de ce contrat, à l'occasion du projet d'étape du contrat de plan.

Vous le voyez, monsieur le député, votre action et celle des acteurs socio-économiques a permis de relancer cette opération, et M. Gayssot m'a chargée de vous dire qu'il veillera à ce que ses services respectent le tableau de marche que je viens de vous préciser.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Je vous donne acte, madame la secrétaire d'Etat, de cette réponse conforme aux engagements pris par l'Etat. Je remercie M. Gayssot de bien vouloir nous indiquer qu'il veillera tout particulièrement à la réalisation de ces importants travaux, tout à fait déterminants pour le développement tant économique que touristique de la région Nord - Pas-de-Calais.

Mme la secrétaire d'Etat au tourisme. En effet.

M. Michel Lefait. Ce n'est pas à vous, madame Demessine, que je l'apprendrai.

L'inscription de ces travaux dans le plan qui a commencé en 2000 et qui doit s'achever en 2006 me satisfait et je vous en remercie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1402

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3020

Réponse publiée le : 30 mai 2001, page 3519

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 mai 2001